

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

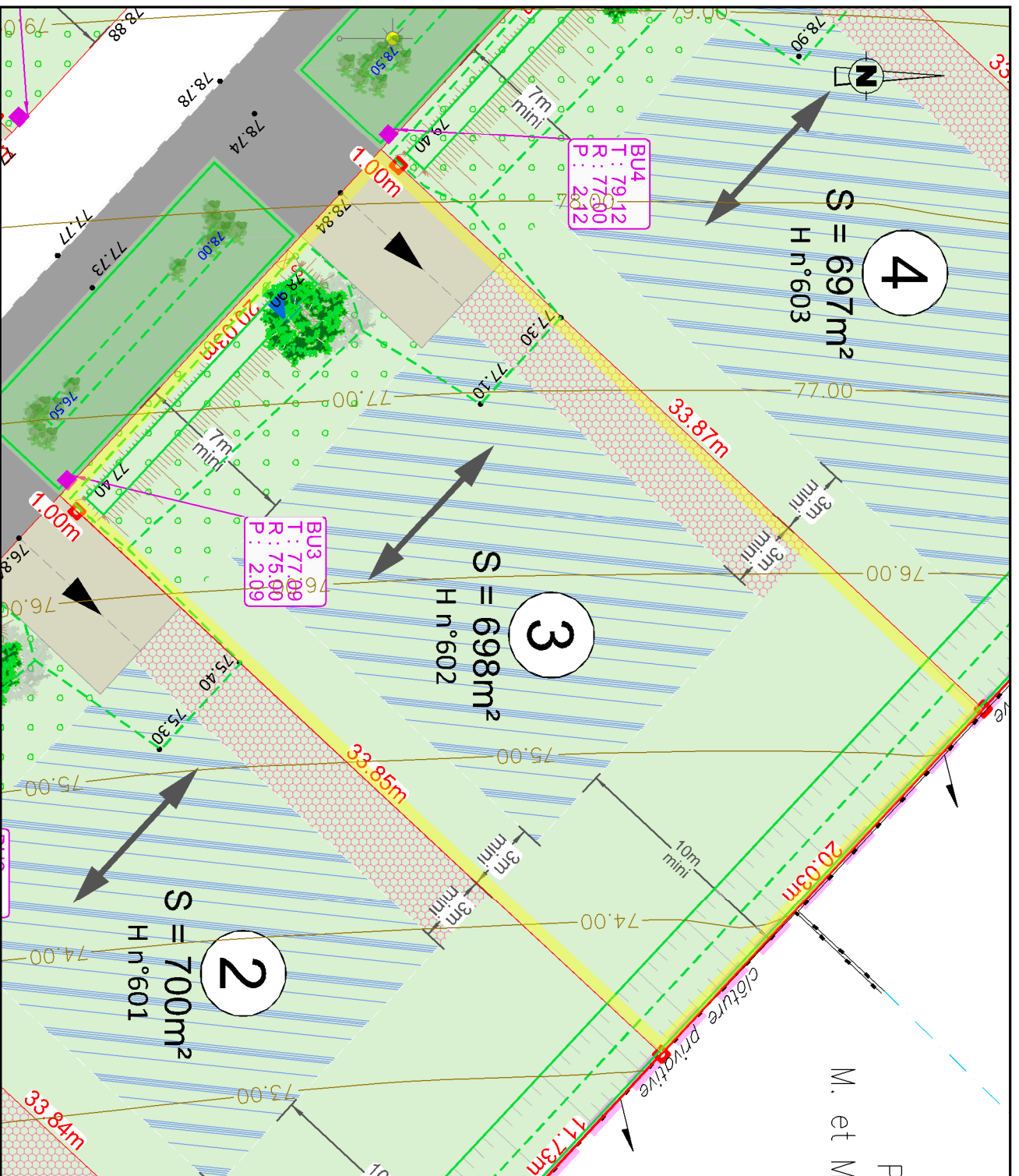
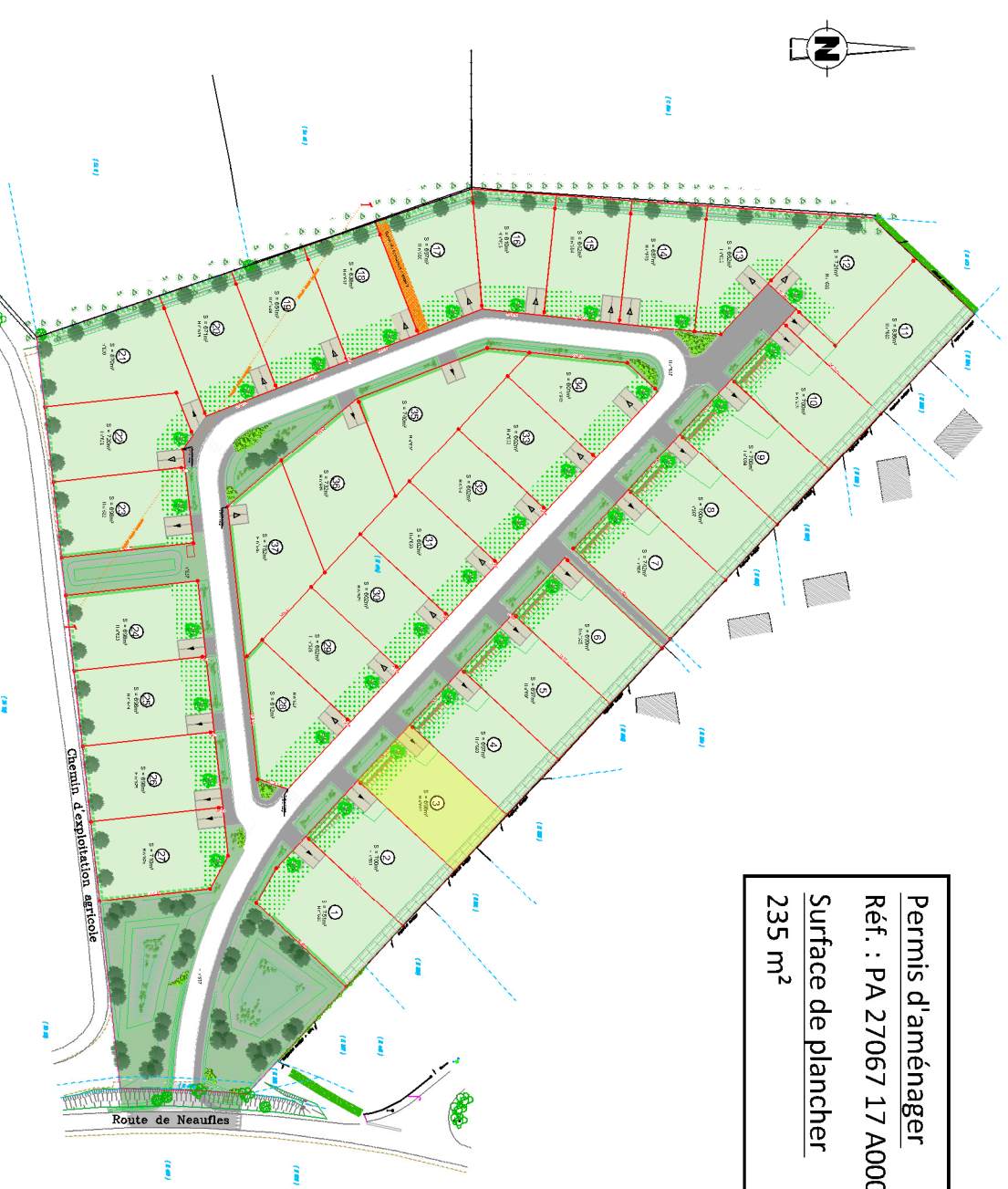
Route de Neaufles
Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : "Domaine Saint-Éloi"

PLAN DE VENTE DU LOT N°3

Parcelle section H n°602

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
235 m²



LEGENDE PROJET :

- zone en enrobé
- zone en enrobé au moins 2 m de large
- Noues et espaces verts
- Emplacement non constructible et non cédé réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs) *ces accès des lots 25, 26 et 27 doivent être réservés à 5,00 m
- Chaussée largeur globale de 7 m
- Emplacement libre au droit de la voirie nouvelle (seul sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- Maesifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Maesifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bêche lissée
- Plantation arbore de hauteur à la charge de l'aménageur
- Plantation arbore de hauteur à la charge de l'aménageur (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Halle paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété au droit des voies et espaces communs (cf PA.10 et notice paysagère)
- Halle champêtre desplaces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au fond des lots 12 à 27 (cf PA.10 et notice paysagère). Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une halle n'est pas obligatoire s'il en existe déjà une.

LEGENDE RESEAUX** :

- Regard de branchement (télécom 30x30 (tampon béton))
- Cleintreau
- Cornet de comprime électrique
- Boite de branchement des eaux usées
- Carte de surverse avec décaimation de 0m50
- Regard de visite EU Ø 1000
- Eclairage public
- Altitude projet
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- limite de commune
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (le nivellement est la topographie du terrain (NANT réseaux) et le nivellement est la topographie du terrain (NANT réseaux))
- Emplacement de l'ouvrage

LEGENDE IMPLANTATION :

- Zone constructible (non tapage)
- Axe de talage principal conseillée (non tapage)
- Zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
- Service de passage des réseaux EU et EP
- Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptée à l'environnement local. (cf PA.10 et notice paysagère). L'aménagement devra s'inspirer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.
- Noue ou talus à conserver et entretenir

LEGENDE :

- limite nature matériaux
- mur
- muret
- clôture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage milieux
- codition linéaire (distance horizontale)
- souche
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- limite de commune
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (le nivellement est la topographie du terrain (NANT réseaux) et le nivellement est la topographie du terrain (NANT réseaux))
- Emplacement de l'ouvrage

Echelle : 1/250 ème

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Maître d'ouvrage

ALTIITUDE LOTISSEMENT
Immobilier Magellan III
509, Centre Alizer - Route de Neufchâtel
78230 PONTAULT
☎ 02.76.51.05.20

altitude
SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT
78230 PONTAULT
☎ 02.76.51.05.20

INDICE	MODIFICATIONS	Date
B	Plan de vente	07/06/2018

Géomètre-Expert

AGÉOSE
Géomètres Experts
AGÉOSE
Géomètre-expert
Voie du futur
9P232
27103 VAL DE REUIL CEUX
☎ 02.32.40.05.13

Dossier n° 160925	160925.dwg
-------------------	------------